

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3057

3 décembre 2013

### SOMMAIRE

Agence Immobilière du Luxembourg S.A. .....	146732	Great Northern HK S.à r.l. ....	146696
Akonia S.A. ....	146694	HK2V SC .....	146690
Ambiances Rénovations S.à.r.l. ....	146703	IMP S.à r.l. ....	146692
Anatevka .....	146708	Independent Captive Management Servi- ces S.A. ....	146699
Auriga Finance S.A. ....	146713	Intellectual Property Holdings S.A. ....	146697
Broso S.A. ....	146694	I.S.C. - International Sponsoring Corpora- tion S.A. ....	146729
Buis S.A., SPF .....	146721	Jerome Boucheron Investments S.A. ....	146723
By Unique S.à r.l. ....	146709	Jime S.A. ....	146731
Caterpillar International Finance Luxem- bourg Holding S.à r.l. ....	146716	JMDN Sàrl .....	146699
CGFP - Services .....	146711	John Deere GmbH .....	146699
Chremalux SA .....	146726	Kensington Finest Properties International .....	146699
CitCor Franconia Berlin IV S.à r.l. ....	146700	LEA-C S.A., SPF .....	146727
CitCor Franconia Boizenburg II S.à r.l. ...	146700	Le Set S.à r.l. ....	146706
CitCor Franconia Commercial S.à r.l. ...	146732	Lodge Aventure Investments .....	146695
CitCor Franconia Dresden III S.à r.l. ....	146721	LuxGEO Parent S.à.r.l. ....	146698
CitCor Franconia Dresden I S.à r.l. ....	146700	Lys Martagon Property S.A. ....	146698
Concept Rénovation S.à r.l. ....	146724	Orogen Investment S.A. ....	146691
Dory 2 S.à r.l. ....	146694	Porlux Soparfi S.A. ....	146692
Dory 2 S.à r.l. ....	146700	Santorin Holding S.A. ....	146719
Dory 3 S.à r.l. ....	146700	Santorin Holding S.A. - SPF .....	146719
Ecolux Services s.à r.l. ....	146693	Scope S.A. ....	146701
Faisal Finance (Luxembourg) SA .....	146698	Société Civile Immobilière Winandy Frè- res & Fils .....	146714
FC Financing & Consulting S.A. ....	146693	Takolux Spf S.A. ....	146690
FIA-NET Europe .....	146697	Tec Consult S.à r.l. ....	146691
Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A. .....	146696	Tlemcen S.à r.l. ....	146704
Finest Offices S.A. ....	146696	Varese Holdings S.à r.l. ....	146690
Fortrust Global .....	146695	Wyeth Ayerst Sàrl .....	146691
Gebrüder Gillessen PGmbH .....	146736	Xiamen Granda Import and Export S.A. .....	146733
GPB Asset Management S.A. ....	146692	Xiamen Granda Import and Export S.A.- SPF .....	146733
Grainger Luxembourg Germany (No.4) S.à r.l. ....	146696		
Great German Nursing Homes B .....	146697		

**Takolux Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.117.

—

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 octobre 2013*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Gerard VAN HUNEN, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013152188/21.

(130185859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**Varese Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 245.450,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 89.367.

—

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 24 octobre 2013*

Les Actionnaires de la Société, après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur et de celui de l'auditeur vérificateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, décident de clôturer la liquidation de la Société.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de 5 ans au siège social de la Société, sis au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

A Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2013152209/18.

(130186643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**HK2V SC, Société Civile.**

Siège social: L-6988 Hostert, 26, rue Jean-Pierre Kommes.

R.C.S. Luxembourg E 4.403.

—

**AUFLÖSUNG**

Die Bücher werden ab dem Datum der Veröffentlichung im Memorial für die Dauer von 5 Jahren im ehemaligen Sitz der Gesellschaft in L - 6988 HOSTERT, 26, rue Jean-Pierre Kommes aufbewahrt.

Die Gesellschafter übernehmen alle Aktiven und Passiven entsprechend ihrem Anteil am Gesellschaftskapital der aufgelösten Gesellschaft HK2V.

Hostert, den 30. Oktober 2013.

Heinrich KÖHLER / Sebastian KÖHLER / Florian KÖHLER

Die Gesellschafter

Référence de publication: 2013152718/15.

(130187001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

**Tec Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.953.

—  
EXTRAIT

Il résulte:

1) D'une convention de cession de parts sous seing privé du 24/10/2013 entre la société MIDWAY Holding Ltd enregistrée au Panama N°20772023367181 siégeant à Urb Obarrio, 61<sup>th</sup> A Street House N°27 Republic of Panama, la société LIBOURNE Company Ltd enregistrée aux îles vierges britanniques sous le N°68975 siégeant à Main Street Abbott Building Road Town Tortola B.V.I, et les sociétés GOUDSMIT & TANG Management enregistrée au RCS Luxembourg B41819 siégeant au 25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et la société ABC IMPORT-EXPORT Sarl enregistrée au RCS Luxembourg B24112 siégeant au 25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Depuis le 24/10/2013, les associés de la société TEC CONSULT Sarl sont composés comme suit:

- GOUDSMIT & TANG Management Sarl .....	1 part
25A boulevard Royal L-2449 Luxembourg RCS Luxembourg: B 41819	
- ABC Import-Export Corp .....	99 parts
Société à responsabilité limitée 25A boulevard Royal L-2449 Luxembourg RCS Luxembourg: B 24112	
TOTAL .....	<u>100 parts</u>

(100 parts d'une valeur nominale de 124,- € chacune soit un capital de 12.400,- €.)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152190/28.

(130186340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

**Wyeth Ayerst Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.053.

—  
Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152231/10.

(130186012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

**Orogen Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 55.522.

—  
*Rectificatif concernant le dépôt n°L110079631 du 24/05/2011*

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 18 avril 2011:*

1. KPMG Audit Luxembourg, 9, Allée Scheffer, 2520 Luxembourg, a été nommé Réviseur d'entreprise agréé avec effet au 2 novembre 2010, et ce pour une période de cinq ans se terminant à l'assemblée générale de la société qui se tiendra en 2015, à savoir:

*Réviseur d'entreprise agréé:*

KPMG Audit Luxembourg, 9, Allée Scheffer, 2520 Luxembourg

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013152936/16.

(130186495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

**Porlux Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 113.847.

---

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugements rendus en date du 17 octobre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société anonyme PORLUX SOPARFI SA (RCS B 113847) avec siège social à L-3450 Dudelange, 28, rue du commerce, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire, Monsieur Thierry SCHILTZ juge et liquidateur Maître Stéphanie STAROWICZ, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances avant le 8 novembre 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme  
Me Stéphanie STAROWICZ  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013152287/20.

(130186478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**IMP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 66.165,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 159.669.

---

**RECTIFICATIF**

*Extrait rectificatif à celui enregistré et déposé au Registre de Commerce et les Sociétés au Luxembourg en date du 23 octobre 2013, numéro de dépôt L130181216.*

Il convient de modifier le dépôt comme suit:

En date du 10 octobre 2013 les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2013:

- constatation de la démission de M. Martin Azzopardi de son mandat de gérant de la Société, et
- nomination de M. Nicholas Warren, né le 1<sup>er</sup> janvier 1982 à Malte résidant professionnellement au Block A, Ground Floor, Aviation Park, Civil Aviation Avenue, Luqa LQA 9023. Malte, en tant que gérant de la Société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2013152278/21.

(130186520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**GPB Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.  
R.C.S. Luxembourg B 130.596.

La liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

*Pour GPB ASSET MANAGEMENT S.A.*  
S. Curfs  
*Head, Legal & Compliance*

Référence de publication: 2013152691/13.

(130186683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Ecolux Services s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2628 Luxembourg, 20, rue des Trévires.

R.C.S. Luxembourg B 172.803.

L'an deux mille treize, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Hézou KEZIE, artisan-commerçant, né à Sogbossito Golfe (Togo) le 6 octobre 1984, demeurant à L-3763 Tétange, 78, rue de l'Eau, détenteur de cinquante (50) parts sociales.

2.- Monsieur Baoubady TOYISSON, ouvrier de l'Etat, né à Ahara (Togo) le 2 janvier 1986, demeurant à L-1620 Luxembourg, 21, rue Jean-Baptiste Gellé,

détenteur de cinquante (50) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "ECOLUX SERVICES s.à.r.l." (numéro d'identité 2012 24 45 675), avec siège social à L-3763 Tétange, 78, rue de l'Eau, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 172.803, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 octobre 2012, publié au Mémorial C, numéro 3046 du 18 décembre 2012,

requièrent le notaire d'acter la résolution suivante:

*Résolution*

Les associés décident de transférer le siège social à L-2628 Luxembourg, 20, rue des Trévires.

Suite à ce transfert de siège social, les associés décident de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Al. 1<sup>er</sup>**. Le siège de la société est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés."

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KEZIE, TOYISSON, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 23 octobre 2013. Relation: CAP/2013/4034. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 28 octobre 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013152247/43.

(130185229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**FC Financing & Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013152623/11.

(130186410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

**Akonia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 143.347.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société tenue le 24 octobre 2013 que:

- l'administrateur unique Monsieur Quentin Rutsaert (résident à 94, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg) a été révoqué avec effet immédiat;
- Monsieur Gábor Kacsóh (résident professionnellement à 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg) a été nommé en tant qu'administrateur unique avec effet immédiat;
- le commissaire aux comptes Concilium S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.S.C. Luxembourg B161634, ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a été remplacé par Luxellence S.A., société anonyme, R.S.C. Luxembourg B153601, ayant son siège social au 32, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, avec effet immédiat;
- le siège social a été transféré du 94, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013151526/21.

(130186333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**Broso S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 63.225.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 octobre 2013*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent dûment nommé en date du 15 janvier 2009 est Monsieur Gerard VAN HUNEN, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.
- L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013152425/21.

(130186691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Dory 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.297.

*Rectificatif des comptes annuels révisés au 31 décembre 2007 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 29 mai 2009 sous la référence L090078477*

Les comptes annuels révisés au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152557/12.

(130186462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Lodge Aventure Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 123.552.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 juin 2010*

1. Les mandats des Administrateurs suivants sont reconduits pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011:

*Administrateurs catégorie I:*

- Monsieur James VERNON, Chef Directeur des Opérations, né le 27 mars 1965 à Worcester, Royaume-Uni, demeurant au 23, Kippington Road, Sevenoaks, Kent TN13 2LJ, Royaume-Uni
- Monsieur Eric Marcel PEREZ, Ingénieur civil, né le 14 juin 1973 à Orange, France, demeurant au 1, La Glacière, F-34270 Fontanès, France

*Administrateurs catégorie II:*

- Monsieur Andrew WHITTAKER, Administrateur de Sociétés, né le 27 août 1962 à Wellington, Nouvelle-Zélande, demeurant au 215, rue des Rouquettes, F-34820 TEYRAN, France
- Monsieur Philippe ARESTEN, Administrateur de Sociétés, né le 6 mars 1961 à Bourges, France, demeurant au 28bis, Chemin Font de la Vie, 34160 Saint-Bauzille-de-Montmel, France

*Administrateurs catégorie III:*

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
- Madame Noëlle PICCIONE, employée privée, née le 23 décembre 1974 à Amnéville, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-Contrôle S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2010.

Certifié sincère et conforme

LODGE AVENTURE INVESTMENTS

Référence de publication: 2013151928/31.

(130186094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**Fortrust Global, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 152.196.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement des actionnaires de la société, tenue en date du 28 octobre 2013, que

L'assemblée a décidé d'augmenter le nombre des membres du Conseil d'Administration de sept (7) à huit (8) et a appelé à la fonction d'administrateur, Madame Khayala MIKAYILOVA, née le 21 février 1978 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant professionnellement au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à la suite de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement du 28 octobre 2013 que Madame Khayala MIKAYILOVA, née le 21 février 1978 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant professionnellement au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg a été nommée aux fonctions d'administrateur-délégué. Elle pourra engager la société par sa seule signature. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pour extrait conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2013152643/23.

(130186804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Grainger Luxembourg Germany (No.4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.864.250,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 112.084.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 octobre 2013 que:

1. La démission de Madame Agnes Csorgo, en tant que gérant de catégorie B de la Société, a été acceptée avec effet immédiat.

2. Monsieur Livio Gambardella, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Suite aux résolutions qui précèdent, le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur David Smith, gérant de catégorie A;
- Monsieur Marcel Stephany, gérant de catégorie B;
- Monsieur Livio Gambardella, gérant de catégorie B;
- Monsieur Paul Worth, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2013152658/23.

(130187359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 57.321.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152625/9.

(130187175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Finest Offices S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.637.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

FINEST OFFICES SA

Référence de publication: 2013152630/11.

(130186547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Great Northern HK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 156.120,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 180.424.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2013152664/11.

(130187080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---



**Great German Nursing Homes B, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 133.031.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 21 juin 2013 que Presidential Nursing Homes Holdings, associé unique de la Société a transféré toutes ses cent (100) parts sociales détenues dans la Société comme indiqué ci-dessous:

- cinquante (50) parts sociales à Revcap Estates 32 Limited, une société (private limited company) immatriculée au registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 6064902, ayant son siège social au 20, Balderton Street, W1K6TL Londres, Royaume-Uni; et

- cinquante (50) parts sociales à Presidential Properties Limited, une société (private limited company) immatriculée au registre des sociétés des Îles Vierges Britanniques sous le numéro 177616, ayant son siège social au 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152661/20.

(130186650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**FIA-NET Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.401.

—  
*Extrait de résolution du conseil d'administration de Fia-Net Europe*

Le Conseil d'Administration de FIA-NET Europe a notamment pris les résolutions suivantes lors de son Conseil du 3 octobre 2013

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte et accepte la démission de José MOUZON. Le Conseil d'Administration, après discussion, décide à l'unanimité, de nommer, Serge RIES, demeurant professionnellement au 31, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg, Directeur FIA-NET Europe.

*Deuxième résolution*

Le Conseil d'Administration, après discussion, décide, à l'unanimité, de nommer comme Réviseur d'Entreprises la société ERNST & YOUNG (E&Y), domiciliée au 7 rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach pour une durée d'un an. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2014.

FIA-NET Europe

Olivier CONRARD

*Directeur Administratif et Financier*

Référence de publication: 2013152624/21.

(130187039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Intellectual Property Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.489.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L130183914

Date: 29/10/2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013152733/13.

(130186904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Faisal Finance (Luxembourg) SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.  
R.C.S. Luxembourg B 33.858.

*Conseil d'administration:*

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 10 octobre 2013 a réélu les membres suivants du conseil d'administration:

- 1) Monsieur Mohamed Bucheeri, administrateur de sociétés, demeurant à Manama (Bahreïn), Villa 1, Gate 2415, Road 4571, Sanad 475, président du conseil d'administration,
- 2) Monsieur Ali Feqqoussi, employé privé, demeurant à B- 6780 Messancy, 38 rue du Castel, administrateur,
- 3) Madame Lucy Dupong, avocat, demeurant professionnellement à L- 2324 Luxembourg, 11, Avenue Jean-Pierre Pescatore, administrateur.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de la clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2014, statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

*Commissaire:*

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a réélu comme commissaire la société à responsabilité limitée Price-WaterhouseCoopers, avec siège social à Luxembourg.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de la clôture de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2014, statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

*Pour Faisal Finance (Luxembourg) S.A.*

Par mandat

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2013152620/26.

(130187106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**LuxGEO Parent S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 159.036.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2013152809/14.

(130187290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Lys Martagon Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 129.052.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 septembre 2013*

1. L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:
  - Monsieur Adrien Rollé, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg;
  - Monsieur Frédéric Depireux, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.
2. Les nouveaux administrateurs verront leur mandat expirer à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013152811/14.

(130187270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**John Deere GmbH, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 161.281.

—  
*Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss der Alleingeschafterin vom 21. Oktober 2013*

Die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft hat beschlossen:

- Die Gesellschafterin nimmt den Rücktritt von Herrn Horst Graf von seinem Mandat als Geschäftsführer mit Wirkung zum 31. Oktober 2013 zur Kenntnis.

- Frau Dr. Carolin Weirauch, geboren am 25. Januar 1975 in Lindau, mit beruflicher Anschrift John Deere-Str. 70, 68163 Mannheim, Deutschland, ist mit Wirkung ab dem 1. November 2013 für unbestimmte Dauer als Geschäftsführer ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deere & Company

Référence de publication: 2013152763/17.

(130186831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**JMDN Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9573 Wiltz, 15, rue Michel Thilges.  
R.C.S. Luxembourg B 150.653.

—  
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 4 novembre 2013.

SAIL S.a.

Kaiser Alain

Adm. dél.

Référence de publication: 2013152765/13.

(130187456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Kensington Finest Properties International, Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 163.997.

—  
Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013152786/14.

(130187560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**ICMS, Independent Captive Management Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 4, ancienne Route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 173.847.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67544 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152727/10.

(130186983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Dory 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.297.

—  
*Rectificatif des comptes annuels révisés au 31 décembre 2009 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 23 novembre 2009 sous la référence L100178604*

Les comptes annuels révisés au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152559/12.

(130186469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Dory 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.298.

—  
*Rectificatif des comptes annuels révisés au 31 décembre 2008 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 11 juin 2008 sous la référence L100082583*

Les comptes annuels révisés au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152564/12.

(130186481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**CitCor Franconia Dresden I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.152.

—  
Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152455/10.

(130187123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**CitCor Franconia Berlin IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.139.

—  
Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152448/10.

(130186618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**CitCor Franconia Boizenburg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.141.

—  
Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152452/10.

(130187104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Scope S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 61.298.

In the year two thousand and thirteen,

On the seventh day of October,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "SCOPE S.A.", established in L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, incorporated by deed of notary Frank BADEN, then residing in Luxembourg, on 16 October 1997, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 50 of 22 January 1998, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 61.298, with a corporate share capital of ninety-nine thousand nine hundred one euro and eighty-six cents (EUR 99,901.86), divided into six thousand five hundred (6,500) shares without designation of par value.

The meeting is presided over by Ms Laurence TRAN, private employee, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Nadine NEYBECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Christine PICCO, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board having thus been constituted the chairwoman declares and requests the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are featured on an attendance list to be signed "ne varietur" by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary; such attendance list and the proxies will be registered with this deed.

II.- It appears from the said attendance list that all shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

III.- The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of following agenda:

1. Decision to have the company dissolved.
2. Decision to proceed with the company's liquidation.
3. Discharge of the Directors and Auditor for the period of 15 April 2010 until the date of the present Meeting.
4. Appointment of one or several Liquidator(s) and specification of his or their powers.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote:

*First resolution:*

The general meeting decides to dissolve the company "SCOPE S.A."

*Second resolution:*

The general meeting decides to put the company "SCOPE S.A." into liquidation as of this day.

*Third resolution:*

The general meeting decides to grant full discharge to the directors and the auditor for the period starting on 25 June 2009 and ending on the day of the present meeting.

*Fourth resolution:*

The general meeting decides to appoint as liquidator "MORWELL LIMITED", a company incorporated under the Laws of the British Virgin Islands, having its registered offices at Tortola (British Virgin Island), P.O. Box 3175, Road Town.

The general meeting decides to determine the powers of the liquidator as follows:

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 through article 148bis of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies. He may carry out all deeds provided for by article 145 without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders where required.

The liquidator may dispense the registrar of mortgages to make inscriptions ex officio, waive any real rights, privileges, mortgages, resolutive actions, grant replevin, with or without payment, of any registration of privileges or mortgages, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments. He may, under his responsibility, delegate to one or several agents such portion of his powers for special and specific operations as he shall determine and for such duration as he shall fix.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize,

Le sept octobre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SCOPE S.A.» avec siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 1997 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 50 du 22 janvier 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 61.298, au capital social de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent un euros et quatre-vingt-six cents (EUR 99.901,86), représenté par six mille cinq cents (6.500) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadine NEYBECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Christine PICCO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la dite liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalables.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, conçu comme suit:

1. Décision de dissoudre la société.

2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la période allant du 15 avril 2010 jusqu'à la date de la présente assemblée.

4. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de ses ou leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme «SCOPE S.A.».

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme «SCOPE S.A.».

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction, pour l'exercice de leurs mandats allant du 25 juin 2009 jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur «MORWELL LIMITED», une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 3175, Road Town.

L'assemblée générale décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, de renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, accorder mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions de privilèges ou hypothèques, transcriptions, saisies, oppositions ou autres entraves. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer à une ou plusieurs personnes telle partie de ses pouvoirs pour des opérations spéciales et spécifiques qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une version française; sur demande desdits comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. TRAN, N. NEYBECKER, C. PICCO, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 octobre 2013. Relation: LAC / 2013 / 46008. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147045/122.

(130179242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

### **Ambiances Rénovations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8211 Mamer, 61, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.156.

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize, le dix octobre.

Pardevant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu

1) Monsieur Armand ROYER, gérant de sociétés, né à Reckange le 3 juillet 1947 (matricule 1947 0703 477), demeurant à B-6880 Biourges, 36, rue Burtaubois.

2) Madame Valérie CALLEMEYN, architecte d'intérieur, née à Etterbeek le 14 août 1978 (matricule 1978 0814 384), demeurant à B-6600 Bastogne, 613, Bras.

3) La société de droit belge BRICO-SANICHEL sprl, établie et ayant son siège social à B-6700 Arlon 302, route de Luxembourg,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Armand Royer, prénommé.

4) La société à responsabilité limitée VERS L'AVENIR, S.à r.l., avec siège social à L-8821 Koetschette, 1, ZI. du Riesenhauff, (matricule 2003 24 20 312), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, numéro B 97.837,

ici représentée par son gérant unique, Monsieur Armand ROYER, prénommé.

Lesquels comparants, agissant en qualité d'associés, représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré et ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. la société à responsabilité "Ambiances Rénovations S.à r.l.", (matricule 2007 2417 306), avec siège social à L-8211 Mamer, 61, route d'Arlon, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 18 avril 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1380 du 6 juillet 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro B 127.156.

II. le capital social est fixé à la somme de quatre cent quinze mille euros (415.000,00 €) divisé en huit mille trois cents (8.300) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,00 €) chacune, entièrement souscrit et libéré.

Les associés représentant l'intégralité du capital social déclarent:

III. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. que ladite société a cessé toute activité commerciale.

V. Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, les parties comparantes prononcent la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

VI. Elles désignent Monsieur Armand ROYER, préqualifié, comme liquidateur de la société, et en cette qualité, ce dernier requiert le notaire d'acter que tout le passif de la société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à un éventuel passif de la société actuellement inconnu et donc non encore payé, et il assume irrévocablement l'obligation de le payer de sorte que tout le passif de la société est réglé.

VII. L'actif restant éventuel sera attribué aux associés.

VIII. La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée et l'annulation du registre des actions et des actions est prononcée.

IX. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les associés au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

X. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse privée des associés.

#### Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros (700,00 €).

Les associés déclarent que les fonds de la société ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux Articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'Article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Armand ROYER, Valérie CALLEMEYN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 11 octobre 2013. Relation: DIE/2013/12604. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147184/60.

(130180322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

### **Tlemcen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 6, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 180.968.

#### STATUTS

L'an deux mille treize, le onze octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Abdelkader BENDJAMAI, agent d'entretien, né à Tlemcen (Algérie) le 10 mars 1961, demeurant à L-4569 Obercorn, 42, rue Jean Gallion, agissant en son nom personnel.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée uni-personnelle sous la dénomination de: "TLEMCEM S.à r.l."

L'associée unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une petite restauration (Kebab) avec débit de boissons non alcooliques.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT-VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.



**Art. 8.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associée n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associée unique est habilitée à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

**Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

**Art. 13.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille treize (31.12.2013).

*Souscription et Libération*

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Abdelkader BENDJAMAI, agent d'entretien, né à Tlemcen (Algérie) le 10 mars 1961, demeurant à L-4569 Obercorn, 42, rue Jean Gallion, préqualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Munir SOMO SHAMANA, cuisinier, né à Zakho (Irak) le 5 octobre 1974, demeurant à L-6212 Consdorf, 4, route d'Echternach, en tant que gérant technique.
- b) Monsieur Abdelkader BENDJAMAI, agent d'entretien, né à Tlemcen (Algérie) le 10 mars 1961, demeurant à L-4569 Obercorn, 42, rue Jean Gallion, préqualifié, en tant que gérant administratif.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-4041 Esch-sur-Alzette, 6, rue du Brill.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et de-meure, le comparant a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: BENDJAMAI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14/10/2013. Relation: EAC/2013/13364. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147088/98.

(130179427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

### **Le Set S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2529 Howald, 7, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 180.956.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize.

Le dix octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### ONT COMPARU:

1. - Madame Nathalie DILSCHNEIDER, gérante de société, demeurant à L-5880 Hesperange, 23A, Ceinture Um Schlass.

2. - Madame Alexandra DILSCHNEIDER, documentaliste, épouse de Monsieur Domenico COLAIANNI, demeurant à L-2168 Luxembourg, 121, rue de Mühlenbach.

Lesquelles comparantes ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que la location de matériel de banquet, la mise à disposition de personnel de service et l'organisation de manifestations.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «LE SET S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Howald.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Nathalie DILSCHNEIDER, gérante de société, demeurant à L-5880 Hesperange, 23A, Ceinture Um Schlass, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Madame Alexandra DILSCHNEIDER, documentaliste, épouse de Monsieur Domenico COLAIANNI, demeurant à L-2168 Luxembourg, 121, rue de Mühlenbach, cinquante parts sociales . . . . .	50
TOTAL: CENT parts sociales . . . . .	100

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

### *Libération du capital social*

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale et à l'unanimité des voix, elles ont pris les résolutions suivantes.

1. - Est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée:

Madame Nathalie DILSCHNEIDER, gérante de société, née à Algrange (France), le 1<sup>er</sup> avril 1964, demeurant à L-5880 Hesperange, 23A, Ceinture Um Schlass.

2. - La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

3. - Le siège social de la société est établi à L-2529 Howald, 7, rue des Scillas.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. DILSCHNEIDER, A. DILSCHNEIDER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1889. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146852/112.

(130179135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

### **Anatevka, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.132.

L'an deux mille treize, le neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

### **A COMPARU:**

Annick Braquet, avec adresse professionnelle est à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration d'Anatevka (le Conseil) en vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil tenu à Luxembourg en date du 8 octobre 2013 et d'une procuration délivrée par le Conseil datée du 8 octobre 2013, lesquels procès-verbal et procuration, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes avec lesquelles ils seront soumis aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - ANATEVKA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22-24 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.132 a été constituée sous la dénomination «LEA S.A.» suivant acte reçu par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 11 septembre 2003, numéro 933. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

II. - Le capital social de la Société est fixé à trois millions sept cent trente-cinq mille six cent soixante-dix-neuf euros (EUR 3.735.679.-) représenté par trois millions sept cent trente-cinq mille six cent soixante-dix-neuf (3.735.679.-) actions sans valeur nominale.

III. - Conformément à l'article 5 des Statuts, le capital autorisé de la Société est fixé à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000.-) divisé en quinze millions (15.000.000) d'actions sans valeur nominale.

IV. - Conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter du 31 juillet 2013 à (i) augmenter le capital social existant de la Société en une ou plusieurs fois, à hauteur de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000.-) par l'émission de quinze millions (15.000.000) nouvelles actions, ayant les mêmes droit que les actions existantes, (ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires de la Société aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire de nouvelles actions, (iii) faire constater chaque augmentation de capital social de la Société par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

V. - Suivant une résolution adoptée par le Conseil en date du 8 octobre 2013, le Conseil a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) pour porter le capital social de son montant actuel de trois millions sept cent trente-cinq mille six cent soixante-dix-neuf euros (EUR 3.735.679.-) représenté par trois millions sept cent trente-cinq mille six cent soixante-dix-neuf (3.735.679.-) actions sans valeur nominale à un montant de trois millions sept cent quatre-vingt-cinq mille six cent soixante-dix-neuf euros (EUR 3.785.679.-) par l'émission de cinquante mille (50.000) nouvelles actions de la Société sans valeur nominale.

VI. - Le Conseil approuve et accepte la souscription des actions nouvellement émises de la Société par un apport numéraire comme suit:

- Monsieur Thierry LEYNE, dirigeant de société, né le 8 septembre 1965 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant 19 Nissim Alonei, IL- 62919 Tel Aviv (Israël), a souscrit à cinquante mille (50.000) actions nouvellement émises de la Société sans valeur nominale et les a intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000.-).

Ledit montant de l'apport en numéraire est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire instrumentant.

Ledit apport en numéraire d'un montant total de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000.-) sera affecté de la manière suivante:

(i) cinquante mille euros (EUR 50.000.-) sont affectés au capital de la Société; et

(ii) quatre cent mille euros (EUR 400.000.-) sont affectés à un compte de réserve de prime d'émission de la Société.

VII. - En conséquence des décisions précédentes, l'article 5 alinéa 1 des Statuts sera modifié comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à trois millions sept cent quatre-vingt-cinq mille six cent soixante-dix-neuf euros (EUR 3.785.679.-) représenté par trois millions sept cent quatre-vingt-cinq mille six cent soixante-dix-neuf (3.785.679.-) actions sans valeur nominale.»

Le reste de l'article 5 des Statuts restera inchangé.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève à environ EUR 2.200.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46488. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147186/69.

(130180620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

#### **By Unique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7450 Lintgen, 72, route Principale.

R.C.S. Luxembourg B 181.005.

#### STATUTES

L'an deux mille treize, le huit octobre.

Par-devant Maître Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. Monsieur MANXHUKIQ Edin, sans état, né le 23 juillet 1974 à Gjakove (Kosovo), demeurant à L-7450 Lintgen, 72, Route Principale.

2. Madame ZHERKA Aida, sans état, née le 1<sup>er</sup> juin 1982 à Gjakove (Kosovo), demeurant à L-7450 Lintgen, 72, Route Principale.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer, comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «By Unique S.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Lintgen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un magasin de vêtements.

La société a encore pour objet l'exploitation d'un snack-bar avec débit de boissons non alcooliques et vente de petite restauration sur place et à emporter ainsi que la vente et l'achat de voitures automobiles.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

En cas de pluralité d'associés, chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

**Art. 6.** Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 10.** L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

**Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille treize.

**Art. 13.** A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;

b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

#### *Souscription des parts*

Les parts sociales ont toutes été souscrites de la manière suivante:

Monsieur MANXHUKIQ Edin, prénommé, .....	50 parts
Madame ZHERKA Aida, prénommée, .....	50 parts
Total: .....	100 parts

#### *Frais*

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à 800 €.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée, Madame ZHERKA Aida, préqualifiée.
- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur YMERAGA Kreshnik, né le 16 avril 1984 à Gjakove (Kosovo), demeurant à L-7450 Lintgen, 72, Route Principale.
- Dans les circonstances techniques, la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique est nécessaire pour engager valablement la société.
- Dans les circonstances administratives, le gérant administratif a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et ce par sa signature individuelle.
- L'adresse du siège de la société est fixée à L-7450 Lintgen, 72, Route Principale.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Edin MANXHUKIQ, Aida ZHERKA, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 9 octobre 2013. Relation: DIE/2013/12560. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur p.d. (signé): Recken.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147210/100.

(130179903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

#### **CGFP - Services, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg F 4.627.

#### *Modifications statutaires décidées par l'assemblée générale du 23 septembre 2013*

Texte actuel

**Art. 4. Alinéa 2.** Pour la réalisation de son objet, l'association pourra créer, reprendre ou subventionner tous établissements, institutions, œuvres ou services voués essentiellement à l'amélioration de la situation matérielle ou morale des agents publics en général, et des

Nouveau texte

Pour la réalisation de son objet, l'association pourra créer, reprendre ou subventionner tous établissements, personnes morales de droit privé institutions, œuvres ou services voués essentiellement à l'amélioration de la situation matérielle ou morale des agents publics en général, et des membres de la CGFP en particulier.

membres de la CGFP en particulier.

**Art. 7. Alinéa 1<sup>er</sup>.** La démission et l'exclusion des associés

sont réglées par les dispositions de l'article 12 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

**Art. 8.** Le conseil d'administration fixe la cotisation à payer annuellement par les membres et dont le montant ne peut dépasser cent francs au nombre indice 100.

**Art. 10.** Les administrateurs choisissent parmi eux un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier, les deux dernières fonctions pouvant être cumulées avec celle de vice-président.

**Art. 11. Alinéa 3.** Le conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente.

**Art. 11. Alinéa 5.** Le secrétaire rédige et signe le procès-verbal de chaque réunion, qui est contresigné par le président ou celui qui a présidé la réunion.

**Art. 16.** Les opérations financières de l'association sont contrôlées par deux commissaires élus par l'assemblée générale parmi les associés. Leur mandat est de trois ans; il est renouvelable. Ils font rapport de leurs contrôles à l'assemblée générale ordinaire avant la délibération du compte de l'exercice afférent.

**Art. 20. Nouvel alinéa 3.** l'alinéa 3 actuel devenant l'alinéa 4:

**Art. 22.** Le patrimoine de l'association consiste dans la dotation initiale et les dotations subséquentes lui allouées par la Confédération Générale de la Fonction Publique pour l'exécution de sa mission, dans les dons, legs et subsides dont elle pourrait bénéficier ainsi que dans les intérêts et revenus des fonds placés ou immobilisés. La dotation initiale consiste dans les éléments immobiliers et mobiliers figurant sur deux relevés annexés aux présentes.

**Art. 26. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Dans tous les cas de dissolution et notamment en cas de dissolution judiciaire, les biens de l'association, après acquittement du passif, seront remis à la Confédération Générale de la Fonction Publique ou à son ayant droit, ou affectés à une destination analogue à celle de l'objet de la présente ou se rapprochant tant que possible de l'objet de celle-ci.

**Art. 27.**

1. Par dérogation à l'article 9 des statuts, sont désignés comme premiers administrateurs, jusqu'à la première assemblée ordinaire suivant la date du trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-onze:

a) Monsieur Raymond Bartholomey prénommé,

b) Monsieur Joseph Daleiden prénommé,

La démission et l'exclusion des associés sont réglées par les dispositions de l'article 12 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Le conseil d'administration fixe la cotisation à payer annuellement par les membres et dont le montant ne peut dépasser cinq euros au nombre indice 100.

Les administrateurs choisissent parmi eux un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier, la fonction de vice-président pouvant être cumulée avec celle de secrétaire ou de trésorier.

Le conseil ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente.

Le secrétaire ou, en son absence, le secrétaire assumé rédige et signe le procès-verbal de chaque réunion, qui est contresigné par le président ou celui qui a présidé la réunion.

Les opérations financières de l'association sont contrôlées par deux commissaires élus par l'assemblée générale parmi les associés. Leur mandat est de six ans; il est renouvelable. Ils font rapport de leurs contrôles à l'assemblée générale ordinaire avant la délibération du compte de l'exercice afférent.

Elles sont portées à la connaissance des associés et des tiers par respectivement la communication du procès-verbal de la réunion et des communiqués transmis à la presse quotidienne.

Le patrimoine de l'association consiste dans la dotation initiale, dans les revenus, dons, legs et subsides dont elle pourrait bénéficier ainsi que dans les intérêts et revenus de son patrimoine.

En cas de dissolution de l'association, ses biens, après acquittement du passif, seront affectés à une destination analogue à celle de l'objet de la présente ou se rapprochant tant que possible de l'objet de celle-ci.

1. Par dérogation à l'article 9 des statuts, sont désignés comme premiers administrateurs, jusqu'à la première assemblée ordinaire suivant la date du trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-onze:

a) Monsieur Raymond Bartholomey, demeurant à L-1856 Luxembourg, 27, rue Ketten;

b) Monsieur Joseph Daleiden, demeurant à L-7303 Steinsel, 9, rue des Etangs;



- |   |  |
|---|--|
| c) Monsieur Félix Haas prénommé,  | c) Monsieur Félix Haas, demeurant à L-3442 Dudelange, 203, rue des Champs;   |
| d) Monsieur Léon Heinz prénommé,  | d) Monsieur Léon Heinz, demeurant à L-4470 Soleuvre, 41, rue Emile Mayrisch,   |
| e) Monsieur Fernand Masson prénommé,  | e) Monsieur Fernand Masson, demeurant à L-2716 Luxembourg, 2, rue Batty Weber,   |
| f) Monsieur Paul-Henri Meyers, fonctionnaire de l'État, demeurant à Luxembourg. | f) Monsieur Paul-Henri Meyers, fonctionnaire de l'État, demeurant à L-2539 Luxembourg, 171, bd Charles Simonis, tous de nationalité luxembourgeoise. |

2. Par dérogation à l'article 16 des statuts, sont désignés comme commissaires de surveillance jusqu'à la première assemblée ordinaire suivant la date du trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-huit:

- a) Monsieur Georges Muller, fonctionnaire, demeurant à Boevange-sur-Attert,  
b) Monsieur Roger Nicolay, fonctionnaire, demeurant à Mersch.

2. Par dérogation à l'article 16 des statuts, sont désignés comme commissaires de surveillance jusqu'à la première assemblée ordinaire suivant la date du trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-huit:

- a) Monsieur Georges Muller, fonctionnaire, demeurant à L-8710 Boevange-sur-Attert, 18, rue de Buschdorf;  
b) Monsieur Roger Nicolay, fonctionnaire, demeurant à L-7568 Mersch, 29, am Wangert, tous de nationalité luxembourgeoise.

Référence de publication: 2013147132/98.

(130178429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

**Auriga Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 54.972.

L'an deux mille treize, le quatre octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «AURIGA FINANCE S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 2A, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 54.972, constituée suivant un acte reçu le 6 mai 1996 par Maître Frank Baden, notaire de résidence Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations (le «Mémorial») numéro 411 du 24 août 1996. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 novembre 2012, publié au Mémorial numéro 3069 du 20 décembre 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Cyrille TERES, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013 et modification subséquente, avec même effet de l'article deux, premier alinéa des statuts et de l'article dix-sept, premier alinéa des statuts. Insertion de la possibilité pour le conseil d'administration de transférer le siège à l'intérieur de la commune;

2. Remplacement de Monsieur Christophe Blondeau, administrateur démissionnaire, décharge et nomination de son remplaçant;

3. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 2A, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013. De plus, l'Assemblée générale décide de formaliser le pouvoir donné au conseil d'administration (ou à l'administrateur unique, le cas échéant) de transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

En conséquence, et avec même effet, l'article deux (2), premier alinéa et l'article dix-sept (17), premier alinéa sont modifiés, lesquels auront désormais la teneur suivante:

**Art. 2. (premier alinéa).** «Le siège social est établi dans la commune de Strassen. L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune de ce dernier par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique le cas échéant.»

**Art. 17. (premier alinéa).** «L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de juin à quinze heures dans la commune du siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission avec effet au 30 juin 2013 de Monsieur Christophe BLONDEAU de son mandat d'administrateur de la Société et lui donne pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer avec effet au 30 juin 2013, Monsieur Philippe RICHELLE, né le 17 octobre 1962 à Verviers (Belgique), résidant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2015.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. MATTUCCI, C. TERES, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 07 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13005. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013147195/67.

(130180210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

---

**Société Civile Immobilière Winandy Frères & Fils, Société Civile Particulière.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 11, rue Kalchesbrück.

R.C.S. Luxembourg E 5.179.

—  
STATUTS

L'an deux mil un, le neuf juin.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Jacques WINANDY, maître-mécanicien, né à Harlange, le 10 mars 1934, demeurant à Luxembourg, Kalchesbrück.

2) Monsieur Auguste WINANDY, maître-mécanicien, né à Luxembourg, le 11 septembre 1938, demeurant à Oberanven.

3) Monsieur Robert WINANDY, maître-mécanicien, né le 17 septembre, 1958 à Luxembourg, demeurant à Senningerberg, agissant:

a) en nom personnel

b) en tant qu'associés de la société en nom collectif WINANDY Frères, avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte sous seing privé en date du 15 octobre 1975, publiée au Mémorial C No 15 du 26 janvier 1976 et modifié par acte notarié du 31 janvier 1994, publié au Mémorial C no 343 du 17 septembre 1994.

Lesquels comparants ont décidé de créer une société civile immobilière particulière à caractère familial dont les statuts sont les suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, la location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles à l'exclusion de toute activité commerciale. Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "Société Civile Immobilière WINANDY FRERES & FILS".

**Art. 3.** La société est constituée à partir de ce jour pour une durée illimitée. Son premier exercice commence ce jour pour finir le 31 décembre 2001. Les exercices subséquents correspondent tous à l'année civile.

**Art. 4.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent quarante-trois mille euros (EUR 343.000,-). Il est représenté par trois cent quarante-trois (343) parts sociales de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les parts sociales sont attribuées aux associés en proportion de leurs apports:

1) WINANDY Frères, préqualifiée, . . . . .	340 parts
2) Monsieur Jacques WINANDY; préqualifié, . . . . .	1 part
3) Monsieur Auguste WINANDY; préqualifié, . . . . .	1 part
4) Monsieur Robert WINANDY, préqualifié, . . . . .	1 part
Total:	343 parts

Le capital est libéré par les apports suivants:

A) Apports de la société en nom collectif WINANDY Frères

Un immeuble commercial en voie de construction sis à Luxembourg, 15, rue Kalchesbruck avec toutes ses appartenances et dépendances inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, (ancienne Commune de Hamm), Section A de Hamm, sous le numéro 704/4.984, rue Kalchesbruck, bâtiment place, contenant 11 ares 23 centiares.

#### *Origine de propriété*

WINANDY Frères a acquis le prédit immeuble des époux GEORGES-SCHNEIDER, en vertu d'un acte de vente, reçu par le notaire Jean SECKLER; de résidence à Junglinster, en date du 8 juillet 1986, transcrit à Luxembourg l<sup>er</sup>, le 18 août 1986, volume 1056, Numéro 3.

Estimation: 340.000.- euros

B) Apports des associés Jacques, Auguste et Robert les WINANDY.

Chaque associé fait un apport en numéraire de 1.000 euros. -.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne pourront cependant être cédées à des tiers non associés qu'avec l'accord unanime des autres associés.

**Art. 7.** Dans les votes, chaque part donne droit à une voix. Toutes les décisions des associés doivent être prises à la majorité des 3/4 des voix, le vote par procuration ou correspondance étant admis. Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

Le ou le gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

**Art. 10.** Les bénéfices sont répartis annuellement entre associés, proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans le capital social.

Les associés peuvent convenir, de leur accord unanime, d'indemnités à attribuer mensuellement à chacun des associés au titre de prestations dans l'intérêt de la société. Ces indemnités ne suivent pas les proportions de participation dans le capital social et sont portées d'abord en déduction du résultat à répartir.

**Art. 11.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou ses survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne met pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

**Art. 12.** Les articles 1832 et 1872 du Code Civil ainsi que la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les soins des associés, à moins qu'ils ne décident de nommer un liquidateur dont les pouvoirs seront fixés dans l'acte de sa nomination.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

A l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle, ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Gérance

Sont nommés associés gérants avec pouvoir de signature individuel pour engager la société en toutes circonstances:

1) Monsieur Jacques WINANDY, préqualifié.

2) Monsieur Auguste WINANDY; préqualifié.

2. Siège

L'adresse du siège est: L-1852 Luxembourg, 11, rue Kalchesbrück.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus de Nous, Notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, la présente minute, qui certifions les états civils indiqués dans le cadre et suivant les dispositions de la loi du 26 juin 1953 sur base d'extraits de registre d'états-civils afférents.

Signé: Jacques WINANDY, Auguste WINANDY, Robert WINANDY, Georges d'Huart.

Enregistré à Esch A.C., le 21 juin 2001. Vol. 870, fol. 5, case 5. Reçu cent trente-huit mille trois cent soixante-six francs à 1% = 138.336 LUF.

Le Receveur (signé): Michel RIES.

Référence de publication: 2013147024/95.

(130179257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

**Caterpillar International Finance Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 56.332,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 170.625.

In the year two thousand thirteen, on the eleventh day of October, before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Caterpillar International Finance Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.625 (the Company), which has been incorporated on July 24, 2012 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 5, 2012, N° 2205, page 105817. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended since the incorporation of the Company by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, dated October 25, 2012 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 17, 2012, N° 3040, page 145903.

There appeared:

CATERPILLAR INTERNATIONAL FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.096 and having a share capital of EUR 3,550,000.-, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Pedro Reis da Silva, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that eighteen thousand twenty six (18,026) shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1) each, representing the entire share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty eight thousand three hundred six Euros (EUR 38,306) in order to bring it from its present amount of eighteen thousand twenty six Euros (EUR 18,026) represented by eighteen thousand twenty six (18,026) shares, having a par value of one Euro (EUR 1) each, to fifty six thousand three hundred thirty two Euros (EUR 56,332.-) represented by fifty six thousand three hundred thirty two (56,332) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each, by way of the issuance of thirty eight thousand three hundred six (38,306) new shares, having a par value of one Euro (EUR 1) each and having the same rights and obligations as the existing shares;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above by a payment in cash of an amount of thirty eight thousand three hundred six Euros (EUR 38,306);

4. Subsequent amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed for and on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirty eight thousand three hundred six Euros (EUR 38,306) in order to bring it from its present amount of eighteen thousand twenty six Euros (EUR 18,026) represented by eighteen thousand twenty six (18,026) shares, having a par value of one Euro (EUR 1) each, to fifty six thousand three hundred thirty two Euros (EUR 56,332) represented by fifty six thousand three hundred thirty two (56,332) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each, by way of the issuance of thirty eight thousand three hundred six (38,306) new shares, having a par value of one Euro (EUR 1) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe for the thirty eight thousand three hundred six (38,306) new shares, having a par value of one Euro (EUR 1) each and to fully pay them up by a contribution in cash of an amount of thirty eight thousand three hundred six Euros (EUR 38,306), it being understood that such contribution shall be allocated to the share capital account of the Company. The amount of thirty eight thousand three hundred six Euros (EUR 38,306) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at fifty six thousand three hundred thirty two Euros (EUR 56,332.-) represented by fifty six thousand three hundred thirty two (56,332) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.”

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed for and on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred Euro (EUR 900.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le onzième jour d'octobre, par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de Caterpillar International Finance Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 4A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.625 (la Société), constituée le 24 juillet 2012 suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2205, page 105817 en date du 5 septembre 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés depuis la constitution de la Société suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 octobre 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°3040, page 145903 en date du 17 décembre 2012.

#### A COMPARU:

CATERPILLAR INTERNATIONAL FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 4A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.096 et dont le capital social s'élève à EUR 3.550.000,- (l'Associé Unique),

représentée par Pedro Reis da Silva, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, resta annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les dix-huit mille vingt-six (18.026) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour ci-après reproduits.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-huit mille trois cent six euro (EUR 38.306,-) afin de le porter de son montant actuel de dix-huit mille vingt-six euro (EUR 18.026,-) représenté par dix-huit mille vingt-six (18.026) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à cinquante six mille trois cent trente-deux euro (EUR 56.332,-) représenté par cinquante-six mille trois cent trente-deux (56.332) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par l'émission de trente-huit mille trois cent six (38.306) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

3. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 2 ci-dessus par un apport en numéraire d'un montant de trente-huit mille trois cent six euro (EUR 38.306,-);

4. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant lui-même comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-huit mille trois cent six euro (EUR 38.306,-) afin de le porter de son montant actuel de dix-huit mille vingt-six euro (EUR 18.026,-) représenté par dix-huit mille vingt-six (18.026) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à cinquante-six mille trois cent trente-deux euro (EUR 56.332,-) représenté par cinquante-six mille trois cent trente-deux (56.332) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par l'émission de trente-huit mille trois cent six

(38.306) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'inscrire la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

*Souscription – Libération*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux trente-huit mille trois cent six (38.306) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente-huit mille trois cent six euro (EUR 38.306,-), étant entendu que cet apport sera affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant de trente-huit mille trois cent six euro (EUR 38.306,-) est à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

*Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social est fixé à cinquante-six mille trois cent trente-deux euro (EUR 56.332,-) représenté par cinquante-six mille trois cent trente-deux (56.332) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.”

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

*Estimation des frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à neuf cents Euros (EUR 900.-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante, le présent acte en original.

Signé: P. REIS DA SILVA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1898. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146572/179.

(130179418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

**Santorin Holding S.A., Société Anonyme,  
(anc. Santorin Holding S.A. - SPF).**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 179.926.

L'AN DEUX MIL TREIZE,  
LE SEIZIEME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SANTORIN HOLDING S.A. - SPF, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179926, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 août 2013, acte non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Geert DIRKX, avec adresse professionnelle au 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Edouard CHARDOME, avec adresse professionnelle au 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg,

et comme scrutateur Monsieur Geert DIRKX, avec adresse professionnelle au 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Le Président expose:

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les 100 (cent) actions de la Société sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de EUR 31.000 (trente-et-un mille euro) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions se reconnaissent dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Tous les actionnaires représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de la dite assemblée.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la société de SANTORIN HOLDING S.A. - SPF en SANTORIN HOLDING S.A.

2. Modification de l'objet social de la société afin de lui donner la teneur suivante: «D'une manière générale, la société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La société peut également développer, acquérir et exploiter tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

La société peut finalement procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, et peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.»

3. Modification de l'article 1 et de l'article 2 des statuts afin de refléter les décisions prises en conformité avec les points précédents de l'agenda.

4. Modification de l'article 11 des statuts.

5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points portés à l'ordre du jour, et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de «SANTORIN HOLDING S.A. - SPF» en «SANTORIN HOLDING S.A.» et de modifier en conséquence les alinéas 1<sup>er</sup> et deux de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup> . Alinéas 1<sup>er</sup> et 2.** Il existe une société anonyme qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

La société prend la dénomination de Santorin Holding S.A.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** D'une manière générale, la société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La société peut également développer, acquérir et exploiter tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.



La société peut finalement procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, et peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.200.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: G. DIRKX, E. CHARDOME, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert, le 17 octobre 2013. Relation: RED/2013/1715. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18 octobre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013147038/89.

(130179127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

---

**CitCor Franconia Dresden III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.168.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152457/10.

(130187133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Buis S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 97.800.

L'an deux mil treize, le huit octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial BUIS SPF S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.800. La Société a été constituée par acte de Maître André Jean Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 95 du 23 janvier 2004, page 4525. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois depuis, et pour la dernière fois par un acte reçu pardevant le notaire instrumentant en date du 20 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 341 du 8 février 2012, page 16.322. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent BACKES, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit scrutateurs Mademoiselle Béatrice GHIOCA, maître en droit, et Monsieur Georges HELLENBRAND, maître en droit, les deux avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est présente ou représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer des objets se trouvant à son ordre du jour, qui est conçu comme suit:

1. Changement de la devise d'expression du capital social, ainsi que de tous les postes du bilan et des comptes comptables, pour les convertir d'US-dollars en EUROS, au cours moyen officiel constaté aujourd'hui, sans changement du nombre des actions émises

2. Abandon de la valeur nominale des actions émises et à émettre dans le capital

3. Augmentation du capital de la Société à hauteur de 830.000,- EUR, pour le porter de son montant de 370.000,- EUR (après conversion) à 1.200.000,- EUR, à souscrire et à libérer intégralement par apport en espèces, et ce par création de 500.000 actions ordinaires normales, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions anciennes, sans prime d'émission

4. Adaptations correspondantes de l'article 5 des statuts, en conséquence des résolutions qui précèdent

5. Divers.

Après délibération sur les différents points à l'ordre du jour, l'assemblée prend à l'unanimité, par votes séparés, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la devise d'expression du capital social, pour la changer avec effet à partir de la date de ce jour de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) en Euros (EUR).

L'assemblée générale décide que, par voie de conséquence, tous les postes du bilan et comptes comptables sont dorénavant convertis en euros.

L'assemblée générale constate que le cours moyen de change EUR/USD, tel que constaté aujourd'hui par la Banque Centrale Européenne à midi, se situe à 1,35 (un dollar trente-cinq cents pour un euro).

L'assemblée fixe en conséquence le capital à 370.000,- EUR (trois cent soixante-dix mille euros), en plaçant le restant de l'arrondi dans les réserves de la société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'abroger la valeur nominale de toutes les actions émises dans le capital.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social, par apport en espèces, à concurrence d'un montant de 830.000,- EUR (huit cent trente mille euros) pour le porter de son montant ci-avant fixé de 370.000,- EUR (trois cent soixante-dix mille euros), à 1.200.000,- EUR (un million deux cent mille euros), et ce par création et émission de 500.000 (cinq cent mille) actions nouvelles sans désignation d'une valeur nominale, et sans prime d'émission, chacune, et à libérer par apport en espèces du montant correspondant de 830.000,- EUR (huit cent trente mille euros) à la Société.

Intervient en ce moment la société anonyme de droit luxembourgeois PALOMINO S.A., établie et avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B77.010, représentée par son mandataire spécial, Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, déclarant ès qualités qu'elle agit souscrire à l'ensemble des 500.000 (cinq cent mille) actions de capital ci-avant nouvellement créées pour représenter l'augmentation de capital en espèces.

Le notaire, en se référant aux articles 26 et 32-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, constate expressément que les conditions y prévues sont remplies et que le montant de 830.000,- EUR (huit cent trente mille euros) est à la disposition de la Société, tel que cela lui est documenté au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéa 1, des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à 1.200.000,- EUR (un million deux cent mille euros) représenté par sept cent cinquante mille (750.000) actions sans désignation d'une valeur nominale, jouissant toutes des mêmes droits.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, L. Backes, B. Ghioca, G. Hellenbrand et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 octobre 2013. LAC/2013/47016. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147225/82.

(130180467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

**Jerome Boucheron Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 180.678.

L'an deux mille treize, le trente septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "JEROME BOUCHERON INVESTMENTS S.A.", avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, en voie d'inscription au R.C.S.L., constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 septembre 2013, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Suppression de la valeur nominale des actions existantes.

2) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de trois millions six cent cinquante et un mille euros (€ 3.651.000.-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (€ 31.000.-) à trois millions six cent quatre-vingt-deux mille euros (€ 3.682.000.-), sans émission d'actions nouvelles.

3) Souscription et libération.

4) Fixation de la valeur nominale des cent (100) actions existantes à trente-six mille huit cent vingt euros (€ 36.820.-) chacune.

5) Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. - La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des cent (100) actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trois millions six cent cinquante et un mille euros (€ 3.651.000.-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (€ 31.000.-) à trois millions six cent quatre-vingt-deux mille euros (€ 3.682.000.-), sans émission d'actions nouvelles.

*Souscription - Libération*

L'assemblée accepte la souscription de la prédite augmentation de capital par l'actionnaire unique actuel, à savoir Monsieur Jérôme BOUCHERON, dirigeant de société, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 5 rue Rigaud.

Lequel actionnaire unique actuel, ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, prénommé, en vertu de la procuration dont question ci-dessus, a déclaré souscrire à la prédite augmentation de capital de trois millions six cent cinquante et un mille euros (€ 3.651.000.-) et la libérer intégralement par un apport en nature consistant en mille huit cent cinquante (1.850) actions d'une valeur nominale de vingt euros (€ 20.-) chacune, entièrement libérées, qu'il détient dans la société par actions simplifiée (SAS) de droit français "SQUARE", ayant son siège social à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 173, avenue Achille Peretti, immatriculée au R.C.S. Nanterre (Fiance) sous le numéro 507 567 493,

lesquelles actions représentent soixante virgule zéro trois pour cent (60,03 %) du capital social de ladite société "SQUARE", fixé à soixante et un mille six cent quarante euros (€ 61.640.-).

Le prêt apport a été examiné par le Cabinet de révision agréé "Audit Conseil Services Sarl", avec siège social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, c/o Monsieur Alain BLONDLET, réviseur d'entreprises agréé, en vertu d'un rapport daté de ce jour, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

La conclusion du prêt apport est la suivante:

*"Conclusion*

Sur base des travaux réalisés et décrits ci-avant, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous permet de croire que la valeur de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions émises en contrepartie."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer désormais la valeur nominale des cent (100) actions existantes à trente-six mille huit cent vingt euros (€ 36.820.-) chacune.

*Quatrième résolution*

Suite aux précédentes résolutions, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**" Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup> .** Le capital social est fixé à trois millions six cent quatre-vingt-deux mille euros (€ 3.682.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trente-six mille huit cent vingt euros (€ 36.820.-) chacune."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ trois mille trois cents euros (€ 3.300.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, DEMEYER, DONDLINGER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 4 octobre 2013. Relation: CAP/2013/3760. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 17 octobre 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013147137/83.

(130179188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

**Concept Rénovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-3569 Dudelange, 36, rue Tattenberg.

R.C.S. Luxembourg B 180.995.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le onze octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Mauro MAGNANI, artisan dans le bâtiment, né à Moyeuve Grande (France), le 31 juillet 1963, demeurant à F-57250 Moyeuve Grande, 83, rue d'Avril, agissant en son nom personnel.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée uni-personnelle sous la dénomination de: "Concept Rénovation S.à r.l."

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de rénovation de bâtiments comprenant les activités de peintre, plafonneur, façadier, entrepreneur paysagiste, carreleur, marbrier, tailleur de pierres et décorateur d'intérieur, poseur-monteur de portes et meubles préfabriqués et poseur, monteur et restaurateur d'éléments préfabriqués et de parquets, d'entreprise de terrassement, d'excavation, de canalisation, d'asphaltage, de bitumage, de poseur de jointements, de ferrailleur pour béton armé, d'entrepreneur paysagiste, de confectionneur de chapes, d'entrepreneur de forage et d'ancrage, tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT-VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

**Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

**Art. 13.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

### *Souscription et Libération*

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire et appartiennent en propre à l'associé unique Monsieur Mauro MAGNANI, artisan dans le bâtiment, né à Moyeuve Grande (France), le 31 juillet 1963, demeurant à F-57250 Moyeuve Grande, 83, rue d'Avril, préqualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites lui appartiennent en propre et sont intégralement libérées par des versements en espèces effectués en nom personnel, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille treize (31.12.2013).

### *Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille cent euros.

### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants techniques de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Mauro MAGNANI, artisan dans le bâtiment, né à Moyeuve Grande (France), le 31 juillet 1963, demeurant à F-57250 Moyeuve Grande, 83, rue d'Avril, en tant que gérant technique pour le département «poseur-monteur de portes et meubles préfabriqués et poseur, monteur et restaurateur d'éléments préfabriqués et de parquets, d'entreprise de terrassement, d'excavation, de canalisation, d'asphaltage, de bitumage, de poseur de jointements, de ferrailleur pour béton armé, d'entrepreneur paysagiste, de confectionneur de chapes, d'entrepreneur de forage et d'ancrage».

b) Monsieur Philippe WIEWIORA, artisan dans le bâtiment, né à Metz (France), le 1<sup>er</sup> décembre 1964, demeurant à F-54800 Jarny, 24C, Ruelle Jeanne d'Arc, en tant que gérant technique pour le département «peintre, plafonneur, façadier, entrepreneur paysagiste, carreleur, marbrier, tailleur de pierres et décorateur d'intérieur».

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des gérants techniques.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L- 3569 Dudelange, 36, rue Tattenberg.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: MAGNANI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14/10/2013. Relation: EAC/2013/13358. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé). HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147257/109.

(130179811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

---

### **Chremalux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 97.838.

L'an deux mille treize, le dix octobre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CHREMALUX S.A., avec siège social 14, chemin des Douaniers à L-9647 Doncols, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Decker, alors de résidence à Wiltz, en date du 13 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1036 du 20 novembre 2001, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 21 janvier 2004, publié au dudit Mémorial C, numéro 259 du 4 mars 2004,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 97.838.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Chrétien Dierckx, indépendant, demeurant à B-3582 Beringen/Koersel, 25, Elsenbosstraat

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Transfert du siège social de la société de Doncols vers L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville et modification conséquente de l'article 2. premier alinéa des statuts.

2. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant 100% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Unique résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Doncols, vers L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville et modification de l'article 2.alinéa 1 des statuts.

qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège de la société est établi dans la commune de Rambrouch».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Déclaration*

Les actionnaires déclarent que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas, respectivement que l'objet de la société à constituer ne couvre pas que la société se livre(ra) à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Chrétien DIERCKX, Maria CLAES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 11 octobre 2013. Relation: DIE/2013/12606. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

*Le Receveur pd.* (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147272/58.

(130180369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

---

#### **LEA-C S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 155.195.

L'an deux mille treize, le seize octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires Assemblée») de «LEA-C S.A., SPF» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section

B numéro 155195), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2177 du 14 octobre 2010.

La séance est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Nathalie GAUTIER, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Virginie MICHELS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Jessica COSTA POVOA, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Mise en liquidation de la société,,
2. Nomination du liquidateur et fixation de ses pouvoirs,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les deux mille cent cinquante (2.150) actions représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société fixé à deux cent quinze mille euros (215'000.- EUR) sont présentes à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée DÉCIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

*Seconde résolution*

L'Assemblée DÉCIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

«RSM FHG & Associés», Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 85.099.

L'Assemblée DÉCIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales.

- Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

- Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

- Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Des bénéfiques nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. GAUTIER, V. MICHELS, J. COSTA POVOA, J.J. WAGNER.



Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13515. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013147480/63.

(130180353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

**I.S.C. - International Sponsoring Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6477 Echternach, 15, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 55.018.

L'an deux mille treize, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme I.S.C. - INTERNATIONAL SPONSORING CORPORATION S.A. avec siège social à L-1744 Luxembourg, 19, rue de Saint-Hubert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 55.018 (NIN 1996 22 07 602),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 mai 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 418 du 28 août 1996, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 juillet 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 498 du 4 octobre 1996.

Le capital social de la société a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 24 décembre 2001, publié par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 566 du 11 avril 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lucien HARDT, directeur de société, demeurant à L-6477 Echternach, 15, rue des Remparts,

qui se nomme comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Agnieszka JAROS, employée privée, demeurant à L-6477 Echternach, 15, rue des Remparts.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont été dûment convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire conformément aux dispositions de l'article 67 et 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales par des annonces insérées:

- dans le journal «Journal» en date du 20 septembre 2013 et en date du 2 octobre 2013,  
- et au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2287 du 18 septembre 2013, page 109730 et numéro 2413 du 1<sup>er</sup> octobre 2013, page 115780 et 115781.

Les pièces justificatives des prédites convocations et publications, après avoir été signées "ne varietur" par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que sur les mille deux cent cinquante (1.250) actions émises, mille deux cent cinquante (1.250) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

IV. Il est constaté que la présente assemblée a été constituée valablement.

V. Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-6477 Echternach, Rue des Remparts, 15.

2.- Modification de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Echternach.»

3.- Constatation quant à la conversion du capital social en Euros.

4.- Augmentation du capital social d'un montant de TREIZE EUROS TRENTÉ ET UN CENTS (€ 13,31) pour le porter de son montant actuel de TRENTÉ MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT SIX EUROS SOIXANTE NEUF CENTS (€ 30.986,69) au montant de TRENTÉ ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) sans création d'actions nouvelles, mais par un versement en numéraire du montant de TREIZÉ EUROS TRENTÉ ET UN CENTS (€ 13,31).

5.- Modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000.- €) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

6.- Constatation que les mandats de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes ont expiré.

7.- Renouvellement du mandat de Monsieur Lucien HARDT en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale de 2018.

8.- Nomination de Mme Agnieszka JAROS et M. Philippe HARDT en tant qu'administrateurs de la société, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale de 2018.

9.- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING S.à r.l. jusqu'à l'assemblée générale de 2018.

VI. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Echternach et de fixer la nouvelle adresse à L-6477 Echternach, rue des Remparts, 15.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Echternach.».

*Troisième résolution*

L'assemblée générale constate qu'après la conversion du capital social en Euros, le capital social se trouve fixé au montant de TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT SIX EUROS SOIXANTE NEUF CENTS (€ 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de TREIZE EUROS TRENTE ET UN CENTS (€ 13,31) pour le porter de son montant actuel de TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT SIX EUROS SOIXANTE NEUF CENTS (€ 30.986,69) au montant de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) sans création d'actions nouvelles, mais par un versement en numéraire du montant de TREIZE EUROS TRENTE ET UN CENTS (€ 13,31) ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000.- €) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.».

*Sixième résolution*

L'assemblée générale constate que les mandats de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes ont expiré.

*Septième résolution*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Lucien HARDT en tant qu'administrateur de la société, son mandat expirera à l'assemblée générale de 2018.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2018:

- Madame Agnieszka JAROS, employée privée, née à Lodz (Pologne), le 21 janvier 1971, demeurant à L-6477 Echternach, 15, rue des Remparts;
- Monsieur Philippe HARDT, étudiant, né à Luxembourg, le 28 janvier 1993, demeurant à L-7412 Bour, 21, rue d'Arlon.

*Neuvième résolution*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING S.à r.l. avec siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 49280, son mandat expirera à l'assemblée générale de 2018.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: L. HARDT, A. JAROS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1907. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147408/105.

(130179888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

---

**Jime S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 160.705.

L'an deux mille treize, le seize octobre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Jean-Marie STROTZ, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 1966, demeurant professionnellement à L-7315 Steinsel, 15, Rue de l'Ecole.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est l'associé unique de la société anonyme JIME S.A., ayant son siège social au L-7432 Gosseldange, 18B, Route de Schoenfels, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.705, constituée par devant le notaire instrumentant, notaire alors de résidence à Rambrouch, suivant acte reçu le 15 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1534 du 11 juillet 2011, et dont les statuts ont été modifiés par devant le notaire instrumentant en date du 20 avril 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1360 du 1<sup>er</sup> juin 2012 (la "Société").

Le comparant prénommé, représentant l'intégralité du capital souscrit et ayant reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre, a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social du L-7432 Gosseldange, 18B, Route de Schoenfels au L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.»

*Troisième résolution*

L'actionnaire unique décide d'élargir l'objet social de la société et décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet la gestion d'un syndic de copropriété et l'administration de biens.

La société a encore pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières, l'achat, la vente et la location, la gestion, l'administration et la mise en valeur de ces biens pour compte propre.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

De façon générale, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

146732

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cents euros (EUR 600.-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. STROTZ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 17 octobre 2013. Relation: DIE/2013/12867. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147442/62.

(130180133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

---

**CitCor Franconia Commercial S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.122.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152454/10.

(130187113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Agence Immobilière du Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 158.501.

L'an deux mille treize, le seize octobre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AGENCE IMMOBILIERE DU LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au L-7315 Steinsel, 15, Rue de l'Ecole, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.501, constituée par-devant Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, suivant acte reçu le 11 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 786 du 21 avril 2011, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par devant le notaire instrumentant en date du 20 avril 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1386 du 5 juin 2012 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie STROTZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-7315 Steinsel, 15, Rue de l'Ecole.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Daniel HEIDERSCHEID, agent d'assurances, demeurant à L-8834 Folschette, 66, rue Principale.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel HEIDERSCHEID, agent d'assurances, demeurant à L-8834 Folschette, 66, rue Principale.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) et divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-), étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social du 15, Rue de l'Ecole, L-7315 Steinsel au L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen;

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société.

3. Elargissement de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 4 des statuts comme suit:

4. « **Art. 4.** La société a pour objet la gestion d'un syndic de copropriété et l'administration de biens.

La société a en plus pour objet l'achat, la vente, l'échange, la promotion et la mise en valeur, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, de tous biens immobiliers.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, de conseils et autres, pouvant se rattacher directement ou indirectement auxdites activités ou à des activités similaires susceptibles de favoriser ou de faciliter l'exécution ou le développement de son objet social.

En outre la société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social du 15, Rue de l'Ecole, L-7315 Steinsel au L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'élargir l'objet social de la société et décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet la gestion d'un syndic de copropriété et l'administration de biens.

La société a en plus pour objet l'achat, la vente, l'échange, la promotion et la mise en valeur, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, de tous biens immobiliers.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, de conseils et autres, pouvant se rattacher directement ou indirectement auxdites activités ou à des activités similaires susceptibles de favoriser ou de faciliter l'exécution ou le développement de son objet social.

En outre la société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cents euros (EUR 600.-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. STROTZ, D. HEIDERSCHIED, ELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 17 octobre 2013. Relation: DIE/2013/12865. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147166/75.

(130180116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

**Xiamen Granda Import and Export S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,**

**(anc. Xiamen Granda Import and Export S.A.).**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.982.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN,

ON THE SIXTEENTH DAY IN OCTOBER

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert,

Is held the extraordinary general meeting of shareholders of the company XIAMEN GRANDA IMPORT AND EXPORT S.A., established and having its registered office at 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number B145982, incorporated by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg on 20 April 2009, deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1016 on 15 May 2009.

The articles of association have never been amended since.

The general meeting is chaired by Mr Geert DIRKX, with professional address at 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

The Chairman appoints Mr Edouard CHARDOME as secretary with professional address at 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg and as scrutineer Mr Edouard CHARDOME, with professional address at 31 rue de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

The Chairman states:

I. The shareholders represented, the proxy-holders of the shareholders represented and the number of shares they hold are shown in a list that after being signed by the shareholders or their proxy-holders and by the members of the bureau and the notary will remain attached to the present deed to be filed. The present powers of attorney, initialized "ne varietur" by the appearing parties and the notary will also remain attached to the present deed.

II. It results from the attendance list established and certified by the members of the bureau that the 1,000 (one thousand) shares without indication of the nominal value of the company representing the entire share capital of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) are present or represented at the Extraordinary General Meeting of shareholders and the holders of the shares recognise being validly convened to the present meeting so that the Extraordinary General Meeting is duly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

III. All shareholders present or represented confirm to have been informed in advance on the agenda.

IV. That the agenda of the present meeting is:

1. Changing the name of the company from XIAMEN GRANDA IMPORT AND EXPORT S.A. into XIAMEN GRANDA IMPORT AND EXPORT S.A. - SPF,

and consequently amendment of the article 1, paragraph 1 of the bylaws as follows:

**Art. 1. 1<sup>st</sup> paragraph.** "There is a Luxembourg limited company under the name XIAMEN GRANDA IMPORT AND EXPORT S.A.-SPF".

2. Changing of the corporate object and consequently amendment of article 2 of the bylaws as follows:

**Art. 2.** "The purpose of the company is to acquire, hold, manage and dispose of financial assets within the scope of the law of 11 May 2007 on the "société de gestion de patrimoine familial ("SPF Law"). The company does not interfere directly or indirectly in the management of companies in which it holds an interest, subject to the rights that the company may exercise as shareholder.

The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds (if it is not public), recognition of debts or similar debt instruments.

The company may, incidentally, take all measures and carry out any activities deemed useful for the accomplishment and development of its object to the extent permitted by the SPF Law."

3. Amendment of article 11 of the bye-laws to read as follows:

**Art. 11.** "As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the law of 11 May 2007 on the family wealth management company (Société de gestion de Patrimoine Familial)."

4. Miscellaneous

The meeting, after having approved the statements of the Chairman and recognised to be validly constituted, discussed the items of the agenda, and, after deliberation took by unanimity the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decided to change the name of the company from XIAMEN GRANDA IMPORT AND EXPORT S.A. into XIAMEN GRANDA IMPORT AND EXPORT S.A. - SPF and consequently to amend the article 1, paragraph 1 of the bylaws to read as set forth in the agenda.

*Second resolution*

The meeting decided to change the corporate object of the company and consequently to amend the article 2 of the bylaws to read as set forth in the agenda.

*Third resolution*

The meeting decided to change article 11 of the bylaws in order to give it the wording as set forth in the agenda.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three thousand four hundred EUR 1.200.-.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction du texte qui précède:**

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE SEIZIEME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange- sur-Attert,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme XIAMEN GRANDA IMPORT AND EXPORT S.A., établie et ayant son siège social au 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145982, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFR, notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 avril 2009, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1016 du 15 mai 2009.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Geert DIRKX, avec adresse professionnelle au 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Edouard CHARDOME, avec adresse professionnelle au 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg,

et comme scrutateur Monsieur Edouard CHARDOME, avec adresse professionnelle au 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Le Président expose:

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les 1.000 (mille) actions de la Société sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de EUR 31.000 (trente et un mille euros) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions se reconnaissent dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Tous les actionnaires représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de la dite assemblée.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la société de XIAMEN GRANDA IMPORT AND EXPORT S.A. en XIAMEN GRANDA IMPORT AND EXPORT S.A. - SPF.

et en conséquence modification de l'article 1, alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup> . Alinéa 1.** "Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination sociale «XIAMEN GRANDA IMPORT AND EXPORT S.A. -SPF.»".

2. Modification de l'objet social de la société

et en conséquence modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2.** "La société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.»

3. Modification de l'article 11 afin qu'il ait la teneur suivante:

**Art. 11.** "La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures le cas échéant ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points portés à l'ordre jour, et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de «XIAMEN GRANDA IMPORT AND EXPORT S.A.» en «XIAMEN GRANDA IMPORT AND EXPORT S.A. - SPF» et de modifier en conséquence l'article 1, alinéa 1 des statuts tel que repris dans l'ordre du jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts tel que repris dans l'ordre du jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts de la société et de lui donner la teneur telle que reprise dans l'ordre du jour.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.200.-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: G. DIRKX, E. CHARDOME, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 octobre 2013. Relation: RED/2013/1716. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18 octobre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013147124/154.

(130179139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

---

**Gebrüder Gillessen PGmbH, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9990 Weiswampach, 1, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 93.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 de la société privée à responsabilité limitée, GEBRÜDER GILLESSEN PGMBH, avec siège social à B – 4782 SCHÖNBERG, Backesweg 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 4 novembre 2013.

Pour GEBRÜDER GILLESSEN PGmbH

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013152672/14.

(130187259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---